



## Quelle pension alimentaire pour une enfant à charge

Par **Sté**, le **23/04/2008** à **18:04**

Bonjour,

Je suis séparée du père de mon enfant depuis 4 ans. Mon ex-conjoint le prend 1 week-end sur 2 et 4 semaines l'été. Il me verse une pension alimentaire de EUR 250.00. Ce montant n'a pas changé depuis notre séparation et je souhaiterais lui demander de l'augmenter. Je prends en charge tous les frais d'habillements, d'activités extrascolaires Quel montant puis-je demander?

- Mon salaire: EUR 1700 brut
- Son salaire: entre EUR 2500 et EUR 3000 brut
- Montant de mon loyer: EUR 515.00
- Age de notre enfant: 5 ans

Merci par avance de vos informations